

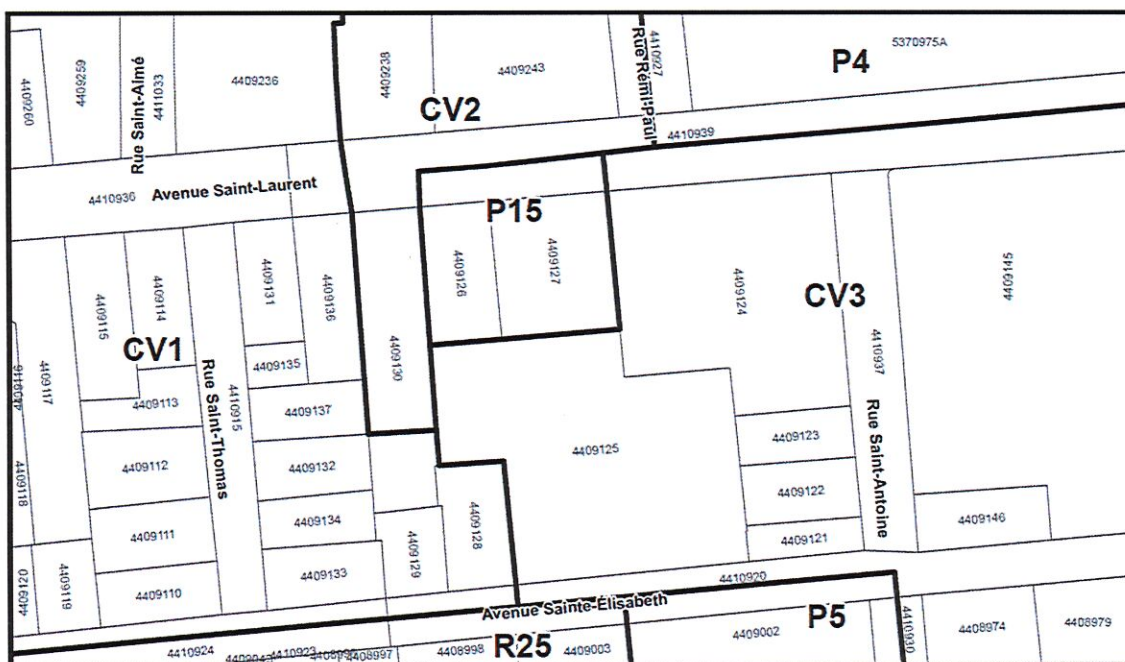
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Aux personnes habilitées à voter et susceptibles d’être intéressées par le projet de règlement numéro 704 amendant le règlement de zonage numéro 622 – Modification de la zone P15 (complexe municipal), la soussignée greffière de la Ville de Louiseville, donne avis public de ce qui suit :

Lors d’une séance ordinaire tenue le lundi 14 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le projet de règlement cité ci-haut.

L’objet de ce règlement est de permettre et régir la construction du futur complexe municipal et d’intégrer le stationnement de l’hôtel de ville existant à la zone publique P15.

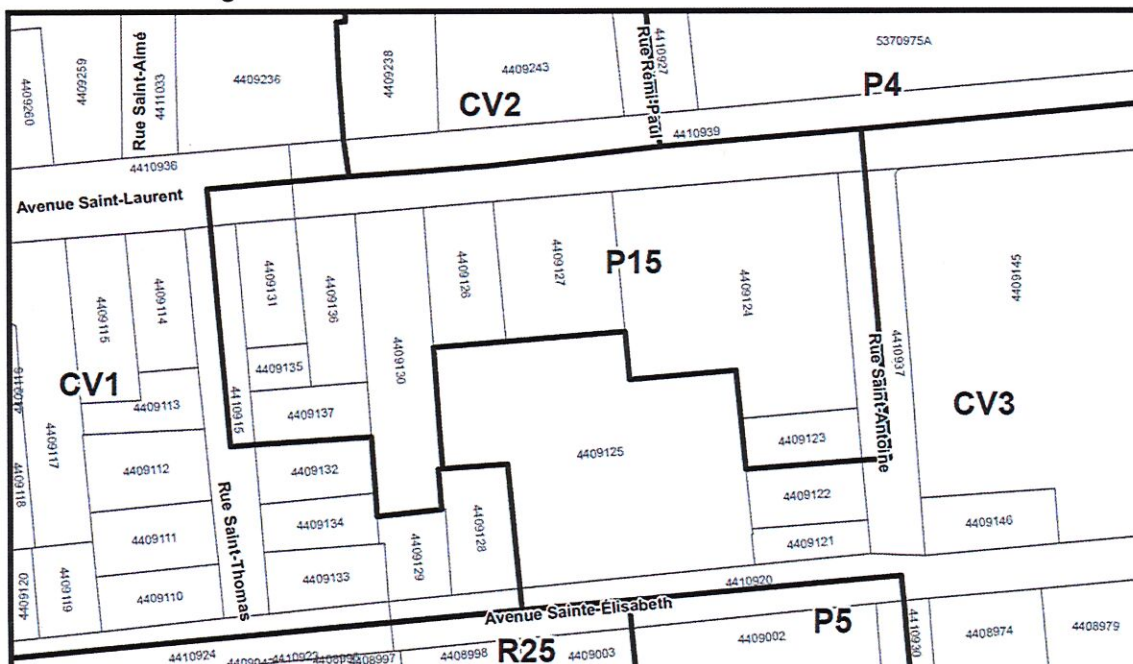
Ce projet de règlement concerne la zone P15 :



La zone P15 est actuellement délimitée comme suit, à savoir :

- Au nord par l’avenue Saint-Laurent (ptie lot 4 410 939) ;
- À l’Est par l’avenue Saint-Laurent (ptie lot 4 410 939) et par une partie du lot 4 409 124 ;
- Au Sud par le lot 4 409 125 ;
- Et à l’Ouest par une partie du lot 4 409 130 et par l’avenue Saint-Laurent (ptie lot 4 410 939).

La zone P15 sera agrandie comme suit :



La nouvelle zone P15 sera composée des lots 6 394 761 (anciens lots 4 409 131, 4 409 137, 4 409 136 et 4 409 130), 4 409 135, 4 409 126, 4 409 127, 4 409 124 et 4 409 123 ou tous lots spécifiquement créés en remplacement de ces derniers ;

La nouvelle zone P15 sera délimitée comme suit, à savoir :

- Au Nord par l'avenue Saint-Laurent (pties des lots 4 410 939 et 4 410 936) ;
- À l'Est par l'avenue Saint-Laurent (ptie du lot 4 410 939), par la rue Saint-Antoine (ptie lot 4 410 937), le lot 4 409 125 et ptie 4 409 128 ;
- Au Sud par la rue Saint-Antoine (ptie lot 4 410 937), par les lots 4 409 122, 4 409 125, 4 409 128, 4 409 129, 4 409 132 et par la rue St-Thomas (ptie lot 4 410 915) ;
- Et à l'Ouest par les lots 4 409 125, ptie 4 409 134, 4 409 132, par la rue St-Thomas (le lot 4 410 915), par l'avenue Saint-Laurent (ptie 4 410 936).

En raison de la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal doit remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite.

Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le **4 février 2021** au Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement, de la manière suivante :

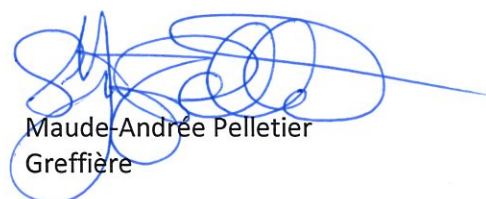
- Par la poste : 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec), J5V 1J6 ;
- Par courriel : urbanisme@ville.louiseville.qc.ca ;
- Dans la boîte à courrier : située à l'entrée de l'hôtel de ville 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec) J5V 1J6 ;

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du second projet de règlement.

Le projet de règlement numéro 704, contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification, le cas échéant, seront disponibles pour consultation sur le site internet municipale à l'adresse louiseville.ca/reglement704.

Donné à Louiseville
Ce 20^e jour du mois de janvier 2021


Maude-Andrée Pelletier
Greffière